



USC LEOGNAN ARTS MARTIAUX

DOJO du Complexe sportif d'Ourcade - Avenue de la Duragne

✉ :159 rte de Loustalade – 33850 LEOGNAN

Tel : 06 83 26 24 15 – arts-martiaux.leognan@orange.fr

www.leognanartsmartiaux.com

PROTCOLE SANITAIRE

Le protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

Ce protocole a pour objet de permettre une reprise encadrée des pratiques exercées dans notre Club, avec une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Organisation du Club :

- *Chaque discipline aura, parmi l'encadrement, un référent Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre et à l'application des protocoles sanitaires.*
- *Un registre détaillé des présences sera tenu pour permettre le suivi des différents groupes de pratiquants.*
- *Une période de battement (15mn) entre chaque séance devra être appliquée pour éviter le croisement des groupes et permettre l'aération et la désinfection du Dojo.*

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au Dojo :

- *J'ai un bon état de santé général.*
- *Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise.*
- *S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi ou une tenue de pratique propre.*
- *Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.*
- *Se présenter en tenue de pratique recouverte d'un survêtement ou autre.*

Préconisations sanitaires à respecter dans le Dojo et durant la séance.

- Pour tous, dès l'entrée dans les locaux : contrôle de la température frontale, lavage des mains au gel hydro-alcoolique.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, protections, armes, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le Club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Dans les vestiaires, en respectant la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque, quitter ses chaussures, les ranger dans un sac étanche que l'on place dans son sac de sport, mettre ses « zoori », quitter son survêtement, le ranger dans son sac que l'on amène avec soi dans le Dojo pour le ranger au bord du tapis.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, s'assoie au bord du tapis et se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection systématique du Dojo et des espaces de pratique après chaque séance, chaque participant devant y prendre part.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...).
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque).

N.B. : les pratiquants ne respectant pas ce protocole se verront refuser temporairement l'accès au Dojo.

Dater et faire précéder la signature du représentant légal par la mention : « lu et approuvé »